



# Etude du potentiel et des conditions de développement des tiers-lieux à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle

Schéma de développement des tiers-lieux - Juin 2021

**TACTIS**



43 rue des Meuniers  
94300 Vincennes - France



+33.1.49.57.05.05



contact@tactis.f

# SOMMAIRE

<b>1. Contexte de la démarche du Schéma de Développement des tiers-lieux du Sud 54</b>	<b>2</b>
1.1. Un schéma s’inscrivant dans les missions de la Multipole Nancy Sud Lorraine	2
1.2. À quoi fait-on référence lorsque l’on parle de tiers-lieux ?	3
1.2.1. Une définition basée sur 4 critères clés	3
1.2.2. Plusieurs types de tiers-lieux sont identifiés sur le territoire	3
<b>2. Présentation de l’étude</b>	<b>4</b>
2.1. Une démarche basée sur la concertation avec les acteurs territoriaux	4
2.2. Synthèse des résultats du diagnostic des dynamiques territoriales	5
2.2.1. Une forte dynamique autour des tiers-lieux et de nombreuses initiatives sur l’ensemble du territoire du Sud 54	5
2.2.2. Les enjeux auxquels font face les tiers-lieux à l’échelle du territoire orientent les priorités du Schéma	7
2.2.3. Des opportunités en faveur du développement des tiers-lieux sur le territoire, sur lesquelles s’appuie le Schéma	9
<b>3. Schéma de développement des tiers-lieux dans le Sud 54</b>	<b>10</b>
3.1. Les grands principes du Schéma	10
3.2. Organisation générale et actions du Schéma	11
3.3. Gouvernance opérationnelle du Schéma	23
Une gouvernance à construire pour garantir la pérennité du Schéma	23
Etape 0 - Gouvernance de projet et idéation de la démarche	23
Etape 1 - Impulsion et animation de la démarche par l’Agence de Développement Économique	23
Etape 2 - Constitution d’une association de préfiguration intégrant les tiers-lieux du territoire	24
Etape 3 - Vers un modèle coopératif et la recherche d’un équilibre économique	24
<b>4. Annexe</b>	<b>25</b>
Base documentaire	25
Liste des entretiens menés	26

# 1. Contexte du Schéma de Développement des tiers-lieux du Sud 54

## 1.1. Un schéma s'inscrivant dans les missions de la Multipole Nancy Sud Lorraine

S'appuyant sur les orientations du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) visant à renforcer le maillage du territoire du Sud Meurthe-et-Moselle, le Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine a souhaité engager en 2020 une **Étude du potentiel et des conditions de développement des tiers-lieux à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle**.

Dans cette démarche, les tiers-lieux sont envisagés dans une définition large : des espaces d'activités mixtes et ouverts permettant le travail partagé, le télétravail, la rencontre et l'échange entre acteurs, favorisant le partage, la créativité et l'innovation sociale, et offrant des services à différents publics. Ils sont identifiés comme des lieux ressources, au service des usagers et des territoires, **et donc potentiellement stratégiques pour les politiques publiques**.

Le présent Schéma de Développement fait suite à un travail de diagnostic des tiers-lieux sur le territoire du Sud 54, et à une réflexion avec les acteurs locaux sur les besoins existants, pour les usagers comme pour les porteurs de projets, qu'ils soient acteurs privés ou publics.

**L'objectif du présent Schéma est d'aboutir à une feuille de route opérationnelle pour favoriser le développement des tiers-lieux, afin qu'ils puissent générer des externalités positives sur les territoires du Sud Meurthe-et-Moselle :**

- **Réduction des mobilités pendulaires et fixation des travailleurs ;**
- **Redynamisation des centres bourgs et territoires ruraux ;**
- **Développement économique ;**
- **Lien social et nouvelles activités culturelles ;**
- **Innovation et médiation numérique ;**
- **Valorisation des savoir-faire locaux ;**
- **etc.**

**Une première vague d'actions, portées par la Multipole et la future Agence de Développement économique et détaillée dans le présent document, permettra d'amorcer la mise en œuvre de cette feuille de route.**

## 1.2. À quoi fait-on référence lorsque l'on parle de tiers-lieux ?

### 1.2.1. Une définition basée sur 4 critères clés

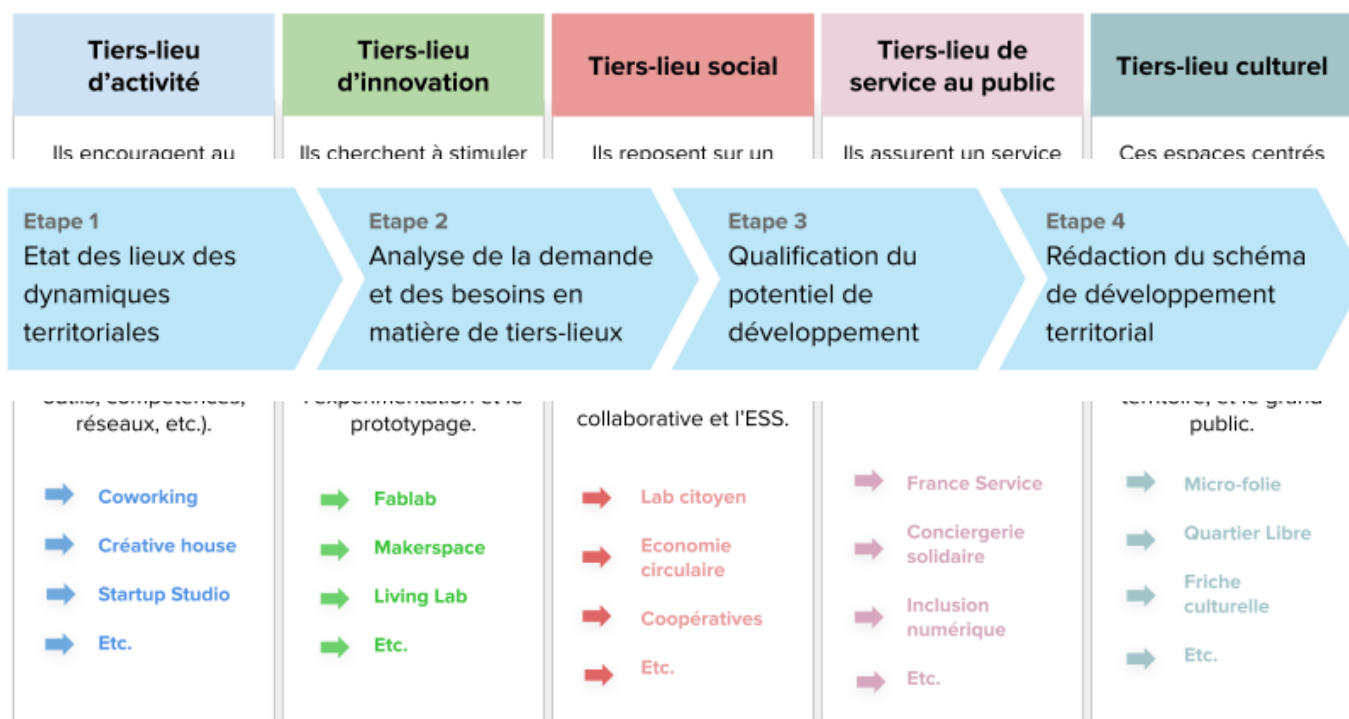
A l'origine, la notion de « tiers-lieu » a été construite par le sociologue américain Ray Oldenburg, dans un ouvrage paru en 1989, « The Great, Good Place » pour définir des lieux hybrides en ville : « **Des lieux qui ne relèvent ni du domicile, ni du travail. Des lieux hybrides qui se situent entre l'espace public et l'espace privé, contribuant ainsi au développement économique et à l'activation des ressources locales** ». Dans le présent document, les tiers-lieux sont des espaces qui regroupent, dans un même lieu, une communauté, des activités ou animations et des ressources partagées :



### 1.2.2. Plusieurs types de tiers-lieux sont identifiés sur le territoire du Sud Meurthe-et-Moselle

Les initiatives et les projets recensés sur le territoire de la Multipole ont été catégorisés en 5 grands types, permettant de faciliter l'analyse des dynamiques sur le territoire en matière de tiers-lieux. **Toutefois, ces catégories sont poreuses, et bien souvent le positionnement d'un tiers-lieu correspond à plusieurs d'entre elles et peut évoluer dans le temps.**

## 2. Présentation de l'étude

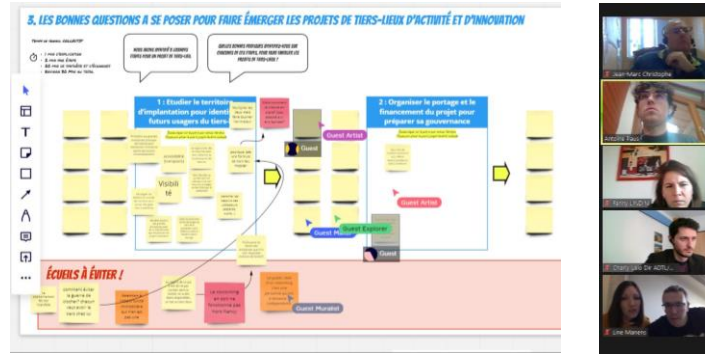


### 2.1. Une démarche basée sur la concertation avec les acteurs territoriaux

La Multipole Nancy Sud Lorraine, espace de dialogue et de coopération entre les territoires du Sud 54, a souhaité construire son schéma de développement des tiers-lieux en concertation avec les acteurs du territoire : EPCI, élus, porteurs de projets privés ou publics, réseaux d'associations et d'entreprises, etc. Plusieurs phases d'échanges ont ainsi ponctué l'étude :

- **Le Comité de pilotage de l'étude**, composé des 13 EPCI de la Multipole représentés par leurs élus ou leurs chargés de missions, s'est réuni régulièrement tout au long de l'étude, en vue de présenter son avancement et de valider les différentes orientations proposées ;
- **Des entretiens individuels et collectifs** ont été menés auprès de représentants des territoires, de porteurs de projets de tiers-lieux privés, publics et associations et d'acteurs clés du Sud 54. Ces moments d'échanges (25 au total) ont permis de mieux comprendre les principaux enjeux des territoires, les dynamiques en matière de tiers-lieux et la vision des différents acteurs sur le sujet ;
- **Un questionnaire en ligne** a été diffusé à plus de 700 répondants : particuliers, professionnels, entreprises et représentants des collectivités, avec pour objectif d'analyser la demande potentielle des professionnels et des particuliers du Sud 54 en matière de tiers-lieu ;

- **Un webinaire d'acculturation** autour de la notion de tiers-lieux a été organisé à destination des acteurs publics et privés. Il a également permis à plusieurs porteurs de projets de présenter quelques tiers-lieux emblématiques du territoire.
- **Un cycle d'ateliers participatifs** a permis aux acteurs de partager les retours d'expériences, de comprendre comment émergent et se pérennisent les tiers-lieux, et de préfigurer les axes du présent schéma de développement des tiers-lieux sur le Sud 54. Un webinaire de restitution et de synthèse des travaux a été organisé à la suite de ces ateliers.



## 2.2. Synthèse des résultats du diagnostic des dynamiques territoriales

### 2.2.1. Une forte dynamique autour des tiers-lieux et de nombreuses initiatives sur l'ensemble du territoire du Sud 54

A l'issue d'un premier travail de prospective au printemps 2020<sup>1</sup>, 51 projets ont été recensés sur le territoire du Sud Meurthe-et-Moselle. Sur ces 51 projets, 35 étaient lancés, 9 projets en cours de réalisation et 7 étaient encore à l'état de réflexion, de la part d'une collectivité, d'une entreprise ou de particuliers. Ils couvrent l'ensemble de la typologie de tiers-lieux définie précédemment :

Tiers-lieux d'activités		Tiers-lieux d'innovation		Tiers-lieux sociaux		Tiers-lieux de service au public		Tiers-lieux culturels		Non définis
Lancés	Projets	Lancés	Projets	Lancés	Projets	Lancés	Projets	Lancés	Projets	Projets
17	3	3	0	4	2	10	1	2	3	6

<sup>1</sup> Rapport d'Étape 1 "Repérage et analyse détaillée des projets et des dynamiques territoriales" (voir [lien](#))

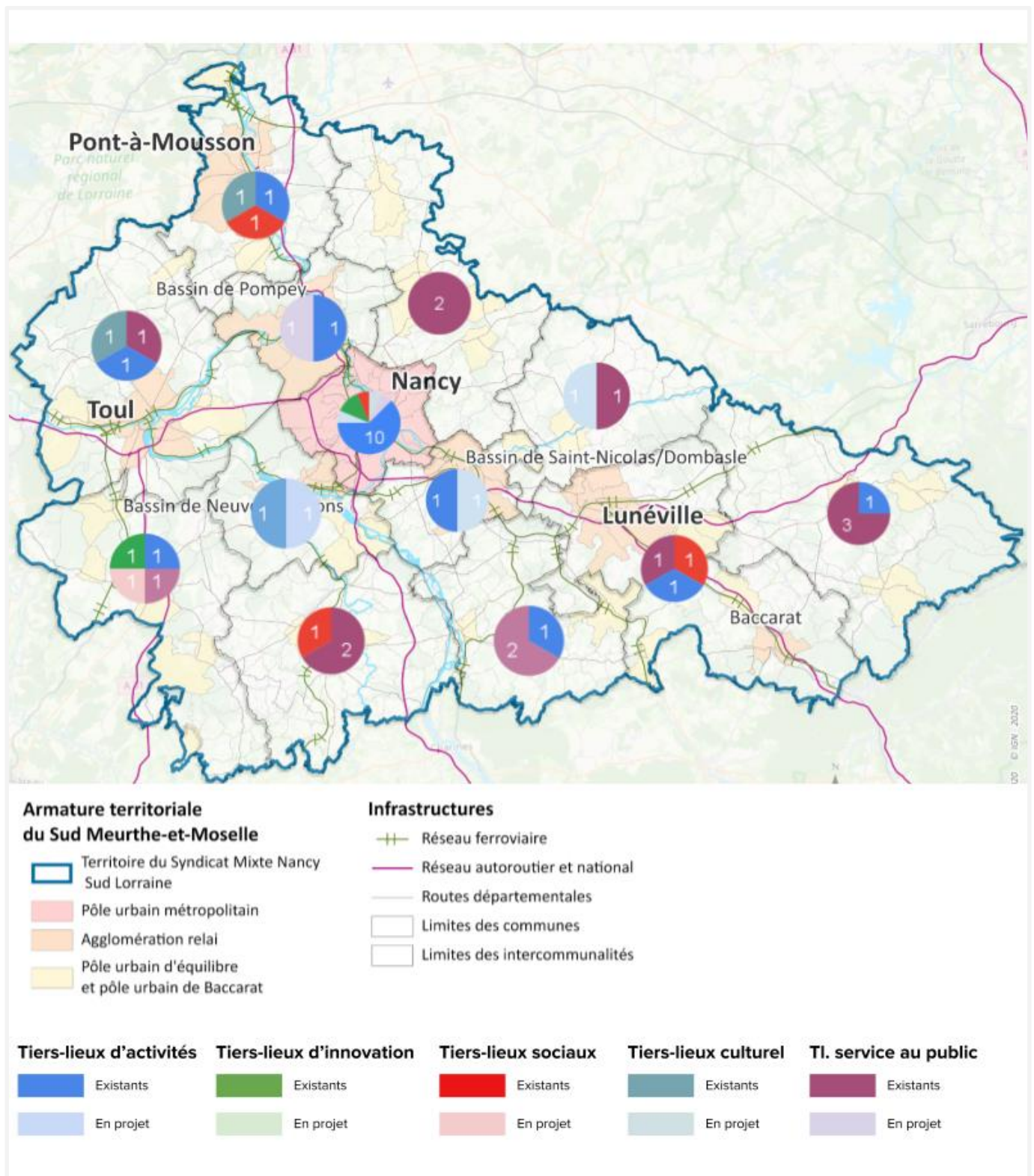
Ce travail de recensement confirme l'état d'une forte dynamique en matière de tiers-lieux sur le territoire :

- **Le ratio du nombre de tiers-lieux par habitants est élevé.** Selon le rapport Mission Coworking de septembre 2018, le nombre de tiers-lieux sur l'ensemble du pays était estimé à près de 1800, soit un ratio de 2,6 tiers-lieux pour 100 000 habitants. A l'échelle du Sud 54, ce ratio s'élève à 9,5 tiers-lieux pour 100 000 habitants. Ce qui en fait un territoire très dynamique et potentiellement moteur en matière de tiers-lieux urbains comme ruraux.
- **Des projets de tiers-lieux ont été recensés sur l'ensemble des 13 EPCI du territoire.** Les différents entretiens menés avec les acteurs du territoire ainsi que les recherches effectuées sur Internet et les réseaux sociaux ont permis d'identifier des tiers-lieux lancés ou en projet sur l'ensemble des EPCI qui constituent la Multipole. La plupart des agglomérations relais et des pôles d'équilibre hébergent des tiers-lieux et même certains territoires hors des grandes polarités du SCoT accueillent un nombre important d'espaces ou projets de ce type relativement à leur population (Pays de Colombey et du Sud Toulinois ou Pays du Saintois par exemple).
- **Deux lieux lauréats de l'AMI Fabriques des Territoires<sup>2</sup>,** qui vont donc bénéficier du soutien de l'Etat et de la Région Grand Est, d'une plus grande visibilité et vont appartenir à un réseau national de tiers-lieux. En février 2020, *la Fabrique des Possibles* à Vandœuvre-lès-Nancy a reçu le label, pour son tiers-lieu destiné aux actions de médiation numérique pour les populations des quartiers prioritaires de la ville, En 2021, c'est le lieu du réseau *Les Petits Débrouillards Grand Est* à Maxéville qui a été retenu. Il y a au total 15 tiers-lieux labellisés dans la Région Grand Est.

---

<sup>2</sup> L'Etat a lancé en 2019 l'AMI Fabrique de Territoires. Il vise à soutenir le fonctionnement d'un tiers-lieu à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur 3 ans, à raison de 50 000 euros par an maximum. 360 Fabriques bénéficieront de l'AMI.

Répartition des types de tiers-lieux par EPCI sur le territoire :





## 2.2.2. Les enjeux auxquels font face les tiers-lieux à l'échelle du territoire orientent les priorités du Schéma

Le diagnostic des dynamiques territoriales du Sud 54 a mis en exergue plusieurs enjeux majeurs et a ainsi permis d'identifier les priorités en matière de développement des tiers-lieux.

- **Les tiers-lieux font face à des difficultés pour trouver un modèle économiquement viable et assurer la pérennité de leur projet.**

L'étude de Patrick Levy-Waitz réalisée en 2018 a mis en évidence la fragilité de la dynamique tiers-lieux, qui doit être accompagnée pour favoriser l'accélération de leur implantation et garantir surtout les conditions de leur pérennité. Près des trois-quarts des tiers-lieux identifiés dans le Sud 54 sont soutenus par la collectivité. Plusieurs porteurs de projet rencontrés lors d'entretiens ont par ailleurs évoqué leur dépendance vis-à-vis des subventions publiques et la fragilité de leur modèle économique.

D'autre part, le contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 a fragilisé le modèle économique des tiers-lieux : fermeture des lieux recevant du public, des structures de restauration ou bar, règles de distanciation... Les espaces de convivialité et de rencontres que constituent les tiers-lieux ont particulièrement souffert des conséquences de la crise sanitaire.

- **Deux dynamiques distinctes sur le territoire sont à concilier, entre la Métropole du Grand Nancy et les territoires péri-urbains ou ruraux.**

Sans surprise, une plus forte densité de tiers-lieux est constatée sur la métropole du Grand Nancy où la concentration de population, d'entreprises et d'équipements publics permet l'émergence spontanée de projets de tiers-lieux, concentrant une grande diversité d'offres, et principalement tournés vers l'activité économique ou l'innovation. Ces tiers-lieux arrivent plus facilement à atteindre un équilibre économique, du fait d'une bonne fréquentation.

A l'inverse, les tiers-lieux présents sur les territoires hors de la Métropole du Grand Nancy souffrent parfois d'un déficit d'attractivité, ne leur permettant pas d'atteindre un seuil de compétitivité nécessaire à leur pérennité économique. **Néanmoins, certains territoires ruraux sont moteurs en matière de développement des tiers-lieux, avec une forte implication de la collectivité, un savoir-faire local valorisé, et une bonne participation des acteurs locaux.**

- **Le passage à l'opérationnel en faveur du développement des tiers-lieux semble parfois difficile pour les acteurs publics.**

Les tiers-lieux peuvent devenir des outils de politique publique, que cherchent de plus en plus à mobiliser les collectivités territoriales. Ces lieux permettent d'animer la vie économique, culturelle ou sociale du territoire, en y apportant de nouvelles activités. Les tiers-lieux semblent donc bien identifiés comme levier potentiel pour l'action publique pour redynamiser les territoires.

Toutefois, l'implication des acteurs publics pour le développement des tiers-lieux sur le territoire sud meurthe-et-mosellan est encore inégale. L'action publique se substitue le plus souvent à une absence d'initiatives privées, notamment sur les zones les plus rurales du territoire. De plus, les aides apportées sont localisées, ponctuelles et généralement à destination d'un projet, sans mutualisation entre plusieurs projets.

### 2.2.3. Des opportunités en faveur du développement des tiers-lieux sur le territoire, sur lesquelles s'appuie le Schéma

Le travail de diagnostic des dynamiques territoriales et les différentes phases de concertation avec les acteurs du territoire ont permis d'identifier plusieurs axes d'opportunités, sur lesquels viennent s'appuyer les grandes orientations du présent Schéma.

- **Les tiers-lieux peuvent répondre à une diversité de besoins sur le territoire.**

Les différentes phases de l'étude ont permis d'identifier plusieurs types de besoins auxquels peuvent répondre les tiers-lieux. L'analyse de la demande a révélé que les usagers potentiels des tiers-lieux dans le Sud 54 privilégient les lieux de rencontres et d'échanges : les particuliers favorisent les tiers-lieux culturels et les tiers-lieux sociaux, et les professionnels sont nombreux à souhaiter un espace de travail partagé avant tout pour les opportunités de rencontres et de mise en réseau qu'ils constituent.

Les ateliers de co-construction ont confirmé ces attentes en termes de redynamisation du lien social et de création d'une communauté autour des tiers-lieux, et ont également révélé la grande diversité des besoins auxquels peuvent répondre les tiers-lieux, en termes de développement économique, de redynamisation du territoire, de promotion des savoir-faire locaux et de collaboration.

- **Un territoire d'opportunités en faveur du développement des tiers-lieux**

Le Sud 54 est doté de nombreuses opportunités immobilières disséminées sur le territoire, que les collectivités souhaitent valoriser (friches industrielles, bâtiments publics vacants, etc.). Les ateliers de co-construction ont permis de cartographier 23 opportunités immobilières sur le Sud 54, pouvant être valorisées par une initiative liées aux tiers-lieux. Des opportunités de coopération entre les territoires et les tiers-lieux ont également été identifiées. Les différentes phases de concertation ont confirmé la volonté d'une mise en réseau et de coopération autour de la dynamique tiers-lieux du Sud 54.

- **Un contexte lié à la pandémie qui renforce le besoin de redynamisation et de coopération**

Si elle a pu freiner la fréquentation de certains lieux, la crise sanitaire a aussi amené les tiers-lieux à se mobiliser : sur le Sud 54, deux groupes de se sont constitués à Nancy et près de Marbache pour fabriquer des visières de protection contre le Covid-19 au sein de fablab. La fragilisation de l'activité économique induite par la pandémie a également fait se multiplier les initiatives de solidarité de proximité, et augmenter l'intérêt des populations pour la consommation locale. Enfin, la période a révélé l'urgence quant à la prise en main des usages numériques par l'ensemble de la population. Les tiers-lieux ont également un rôle à jouer à ce niveau, étant dans certains territoires notamment plus ruraux les principaux lieux de l'inclusion numérique.

- **Des dynamiques nationales et régionales en faveur du développement des tiers-lieux et de la mise en réseau des initiatives**

Plusieurs initiatives au niveau de l'Etat et de la Région Grand Est participent à favoriser le développement des tiers-lieux<sup>3</sup> : de nombreux dispositifs sont déployés dans les territoires en soutien aux structures de proximité, aux services de l'inclusion numérique ou encore pour la mise en réseau.

---

<sup>3</sup> Voir le document "Panorama des dispositifs d'aides aux tiers-lieux"

# 3. Schéma de développement des tiers-lieux dans le Sud 54

## 3.1. Les grands principes du Schéma

Le Schéma de développement des tiers-lieux s’articule autour des enjeux et des opportunités du territoire en matière de tiers-lieux, pour aboutir à quatre principes qui guident les différentes actions proposées dans la feuille de route.



## 3.2. Organisation générale et actions du Schéma

Le schéma qui s'articule autour de 3 grands axes :

- **L'axe transversal : "Définir une gouvernance collaborative et pérenne à l'échelle du Sud 54"**

Cet axe a pour objectifs de concrétiser la dynamique engagée autour des tiers-lieux sur le territoire depuis le lancement de l'étude, par la constitution d'une gouvernance commune, la mobilisation des acteurs locaux ainsi que l'animation et le suivi de la démarche au quotidien.

Le portage et l'animation de ce Schéma au quotidien est assuré par la nomination d'un "animateur des tiers-lieux du Sud 54" (0,5 ou 1 ETP). Ce rôle, **inédit pour une démarche tiers-lieux à l'échelle d'un bassin de vie**, permettra de faire vivre le schéma, d'assurer sa bonne mise en œuvre et d'animer la communauté des acteurs des tiers-lieux du Sud Meurthe-et-Moselle.

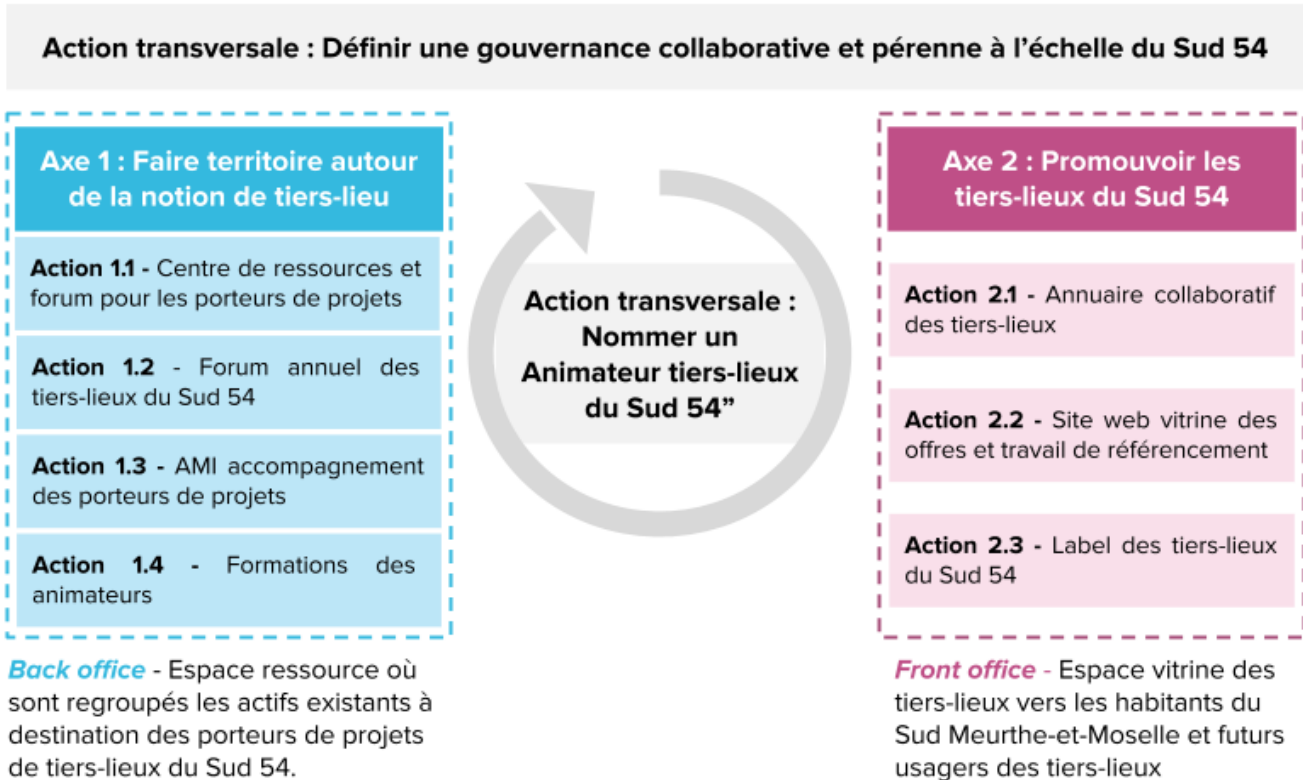
- **L'axe I : "Faire territoire autour de la notion de tiers-lieu"**

Cet axe concerne les porteurs de projets de tiers-lieux, acteurs publics ou privés, du Sud 54. Il a pour vocation à mener des actions de sensibilisation, de pédagogie, de partage d'informations et de ressources pour opérer une montée en compétences entre acteurs du Sud 54 autour de la notion de tiers-lieu. Les actions mises en œuvre dans ce premier axe du Schéma s'appuient en grande partie sur la diffusion des ressources (annuaire des tiers-lieux, benchmark, recueil des bonnes pratiques) créées lors de l'étude menée par la Multipole et le Cabinet Tactis. Cet axe constitue en quelque sorte le "*back office*" pour les tiers-lieux du Sud 54 : un espace interne de collaboration et de partage d'expériences entre porteurs de projets chevronnés et débutants pour constituer une communauté agissante de tiers-lieux.

- **L'axe II : "Promouvoir les tiers-lieux du Sud 54"**

Cet axe s'adresse aux usagers actuels et futurs des tiers-lieux du Sud 54. En effet, pour générer de réels externalités positives sur le territoire, il faut s'assurer de la bonne visibilité et fréquentation des tiers-lieux. Cet axe a donc pour vocation de mener des actions de communication, de mise en visibilité et de mise en valeur des offres proposées par les tiers-lieu sud meurthe-et-mosellan auprès de leurs publics cibles : jeunes actifs, entrepreneurs, seniors, indépendants, lycéens, entreprises, amateurs d'activités culturelles, artistes... Les actions portées dans ce second axe du Schéma sont donc orientées "vers l'extérieur" afin qu'une réelle identité des tiers-lieux locaux émerge et que les usagers soient de plus en plus nombreux. Cet axe constitue en quelque sorte le "*front office*" pour les tiers-lieux du Sud 54 : un espace vitrine à destination des usagers du territoire.

Organisation générale du schéma : un axe à destination des porteurs de projets, un axe de promotion vers les usagers et une démarche transversale d'animation collective.



Présentation des actions du Schéma :

<b>ACTIONS TRANSVERSALES</b>	<b>ACTION A</b> : Définir la gouvernance et le portage du Schéma
	<b>ACTION B</b> : Nommer un animateur des tiers-lieux du Sud 54
<b>AXE 1 Faire territoire autour de la notion de tiers-lieu</b>	<b>ACTION 1.1</b> : Structurer un centre de ressources à destination des porteurs de projets
	<b>ACTION 1.2</b> : Créer un forum annuel des tiers-lieux dans le Sud 54
	<b>ACTION 1.3</b> : Mettre en place un appel à manifestation d'intérêt "Tiers-lieux" à destination des acteurs publics
	<b>ACTION 1.4</b> : Former des animateurs, en développant les synergies entre porteurs de projets de tiers-lieux et Université de Lorraine

<p><b>AXE 2</b>  <b>Promouvoir les tiers-lieux du Sud 54</b></p>	<p><b>ACTION 2.1</b> : Structurer un annuaire dynamique des tiers-lieux du Sud 54</p>
	<p><b>ACTION 2.2</b> : Communiquer via une page web publique</p>
	<p><b>ACTION 2.3</b> : Créer un label "Tiers-lieux du Sud 54"</p>

## ACTIONS TRANSVERSALES

### ACTION A : Définir la gouvernance et le portage du Schéma

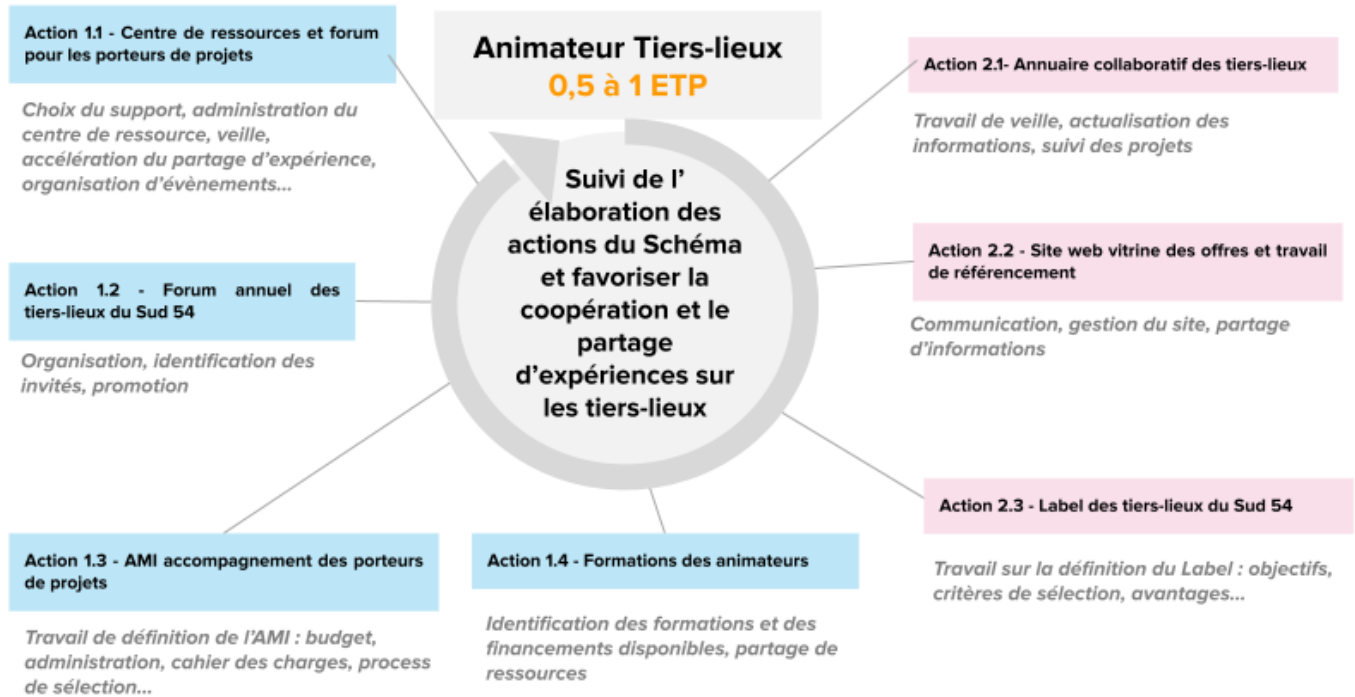
<b>PUBLIC CIBLE</b>	Acteurs publics et privés destinataires du Schéma
<b>BESOIN</b>	<p>Pour que le présent Schéma ait une réelle opérationnalité, il est nécessaire d'organiser sa gouvernance et son portage.</p> <p>De plus, il est important de créer une gouvernance claire du projet pour s'assurer de capitaliser sur la dynamique générée par l'étude de la Multipole et éventuellement obtenir des subventions extérieures.</p>
<b>CONCEPT</b>	<p>La gouvernance du présent Schéma, détaillée dans la partie 3.3 du document, se construira de manière progressive.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Etape 1 - Prise en main du Schéma par l'Agence de développement économique</u> : initiation de la démarche, mise à disposition de l'animateur tiers-lieu et signature de memorandum d'entente/lettres d'intention avec les tiers-lieux et acteurs publics du territoire</li> <li>• <u>Etape 2 - Constitution d'une association de préfiguration</u> pour tester la gouvernance collaborative du projet et réfléchir au modèle économique</li> <li>• <u>Etape 3 - Création d'une "Coopérative des tiers-lieux du Sud 54"</u> pour devenir l'espace ressource des tiers-lieux du territoire, en prenant la forme d'un Hub</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S1 2021 : Validation des grands principes du Schéma</li> <li>• S2 2021 : Portage en main du Schéma par l'Agence de Développement économique</li> <li>• S2 2022 : Constitution d'une association de préfiguration de la Coopérative des tiers-lieux du Sud 54</li> </ul>

## ACTIONS TRANSVERSALES

### ACTION B : Nommer un animateur des tiers-lieux du Sud 54

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Acteurs publics et privés destinataires du Schéma
<b>BESOIN</b>	Pour garantir le succès du présent Schéma, un processus de suivi quotidien des actions engagées et d'animation générale de la démarche doit être mis en place.
<b>CONCEPT</b>	<p>L'animateur tiers-lieu du Sud 54 (0.5 / 1 ETP) est un rouage essentiel du futur Schéma. Il participe à l'élaboration et au suivi de l'ensemble des actions du Schéma et sert de maillon de communication entre tous les porteurs de projets du territoire. Il assure un rôle à la fois de suivi de projet et d'animation de la dynamique territoriale.</p> <p>Au début mis à disposition par l'Agence de Développement, ce poste pourra être pérennisé dans le temps par la recherche d'un modèle économique pour le présent schéma : structuration en Hub, offre de services aux tiers-lieux du territoire, participation des acteurs privés, réponse à des AMI...</p>

L'animateur tiers-lieux du Sud 54 est impliqué dans l'ensemble des actions du Schéma : il assure leur mise en oeuvre opérationnelle tout en animant la démarche territoriale





## AXE 1 : Faire territoire autour de la notion de tiers-lieu

### ACTION 1.1 : Structurer un centre de ressources et un réseau social à destination des porteurs de projets

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Porteurs de projets et animateurs tiers-lieux.
<b>BESOIN</b>	De nombreuses ressources créées au cours de l'étude ou par différentes entités existent à destination des porteurs de projet de tiers-lieux, mais ne sont pas toujours connues ou disponibles.
<b>CONCEPT</b>	<p>Dans la continuité de l'esprit du "faire ensemble" et de la mutualisation de ressources propre aux tiers-lieux, l'objet de cette action est de créer une boîte à outils, centralisant les ressources à destination des porteurs de projets de tiers-lieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Vade mecum des bonnes pratiques pour la création d'un tiers-lieu</li> <li>● Ingénierie de projet (CCTP, financements, etc.)</li> <li>● Appel à projets</li> <li>● Retour d'expérience</li> </ul> <p><b>A cette boîte à outils devra être associé un espace de dialogue et d'échanges entre les porteurs de projet, sous une forme à définir : site web, HumHub, Teams, Discord, Facebook...</b></p>
<b>PORTEUR</b>	Agence de Développement
<b>RESSOURCES À MOBILISER</b>	<p><b>Structuration :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement pour la structuration du centre de ressources</li> <li>● Identification du meilleur format pour l'espace de discussion</li> </ul> <p><b>Contenu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Ressources créées au cours de l'étude</li> <li>● Ressources partagées par les différentes communautés de tiers-lieux du Sud 54 et nationales</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● S2 2021 : Consolidation des ressources créées lors de l'étude Tactis</li> <li>● S2 2021 : Préfiguration du centre de ressources, choix des outils</li> <li>● 21 2022 : Lancement du centre de ressources</li> </ul>

## AXE 1 : Faire territoire autour de la notion de tiers-lieu

### ACTION 1.2 : Créer un forum annuel des tiers-lieux dans le Sud 54

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Porteurs de projets et animateurs tiers-lieux.
<b>BESOIN</b>	L'élaboration du Schéma de développement des tiers-lieux a fait se rencontrer divers acteurs du territoire et porteurs de projets de tiers-lieux. Ces moments de rencontre et d'échanges sont essentiels pour créer l'émulation entre acteurs publics, porteurs de projets, acteurs privés, etc. et permettre l'émergence et la consolidation d'un réseau.
<b>CONCEPT</b>	<p>L'objectif de cette action est de créer un rendez-vous annuel pour le réseau d'acteurs autour de la dynamique tiers-lieux sur le Sud 54.</p> <p>Sous la forme d'une demi-journée de forum, organisée à Nancy pour sa centralité ou dans des lieux emblématiques du Sud 54, ce temps de convivialité et d'échanges sera également l'occasion de présenter l'avancement des différentes démarches et actions inscrites dans la feuille de route du Schéma.</p>
<b>PORTEUR</b>	Multipole Nancy Sud Lorraine pour la première année dans le cadre de l'AMO en cours. Organisation annuelle ou tous les deux ans à pérenniser par la suite.
<b>RESSOURCES À MOBILISER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● RH : organisation du forum : environ 3,5 jours / an</li> <li>● L'Ok 3 à Nancy, comme potentiel lieu d'accueil pour le 1er Forum.</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Septembre 2021 : organisation du premier Forum Tiers-lieux</li> </ul>

## AXE 1 : Faire territoire autour de la notion de tiers-lieu

### ACTION 1.3 : Mettre en place un appel à manifestation d'intérêt "Tiers-lieux" à destination des acteurs publics porteurs de projets

<b>PUBLIC CIBLE</b>	EPCI qui souhaitent monter des projets de tiers-lieux
<b>BESOIN</b>	Durant les différentes phases de concertation du schéma, les collectivités ont fait part de leurs projets de tiers-lieux sur le territoire. Toutefois, par manque de ressources en ingénierie et de méthode, ces collectivités ne sont pas toutes parvenues à concrétiser leur projet.
<b>CONCEPT</b>	<p>L'action consiste à créer un fonds de soutien à la création des tiers-lieux sur le Sud 54 pour permettre à chaque collectivité qui souhaite amorcer la création d'un tiers-lieu d'être accompagné en ingénierie de projet par le biais d'un AMO de quelques jours.</p> <p>Les porteurs de projets publics pourront candidater à cette aide via un appel à projets annuel ou bi annuel. L'aide permettra aux porteurs de projets de financer de l'ingénierie sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage.</p> <p><b>Les livrables obtenus (études, modèles économiques, doc. architectes...) seront partagés dans le centre de ressource pour alimenter la montée en compétence collective</b></p>
<b>PORTEUR</b>	Agence de Développement
<b>RESSOURCES À MOBILISER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● environ 50 000 € (4 000€ par EPCI pour 5 à 10 jours d'ingénierie)</li> <li>● Modalités de financement à définir : contribution EPCI, apports Région, subventions de l'Etat</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● S1 2022 : Structuration de l'AMI, identification des besoins et de l'enveloppe budgétaire</li> <li>● S2 2022 : Identification d'un bureau d'étude partenaire</li> <li>● S2 2022 : Première vague de l'AMI,</li> </ul>

## AXE 1 : Faire territoire autour de la notion de tiers-lieu

### ACTION 1.4 : Former des animateurs, en développant les synergies entre porteurs de projets de tiers-lieux et Université de Lorraine

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Animateurs des tiers-lieux.
<b>BESOIN</b>	L'animation est une composante essentielle du fonctionnement d'un tiers-lieu : la présence d'un facilitateur / médiateur formé est un vrai levier pour pérenniser l'activité d'un tiers-lieu. Plusieurs formations reconnues par l'Etat existent aujourd'hui pour devenir animateur tiers-lieux, afin de professionnaliser les acteurs et de sécuriser leur parcours professionnel.
<b>CONCEPT</b>	<p>L'action consiste à faire connaître le métier d'animateur tiers-lieu et de stimuler les synergies possibles entre porteurs de projet de tiers-lieux et l'Université de Lorraine, qui ouvre en septembre 2021 la première promotion d'étudiants de la licence professionnelle "Animateur Facilitateur de Tiers-Lieux Éco-Responsables". Les compétences que pourront acquérir les étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Techniques de communication ;</li> <li>○ Création numérique ;</li> <li>○ Méthodologie de projet ;</li> <li>○ Maîtrise des équipements et gestion éco-responsables ;</li> <li>○ Animation et gestion d'un tiers-lieux dans son écosystème.</li> </ul>
<b>PORTEUR</b>	A définir, en partenariat avec l'Université de Lorraine et ses étudiants
<b>RESSOURCES À MOBILISER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Partenariat avec l'Université de Lorraine : licence professionnelle en alternance, inscrite dans la mention Métiers du numérique, "Animateur Facilitateur de Tiers-Lieux Éco-Responsables"</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● S2 2021 : Discussion avec l'Université de Lorraine pour la mise en place d'un partenariat</li> </ul>

## AXE 2 : Promouvoir les tiers-lieux du Sud 54

### ACTION 2.1 : Structurer un annuaire dynamique des tiers-lieux du Sud 54

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Habitants du Sud 54 et futurs usagers.
<b>BESOIN</b>	Les administrés du Sud 54 n'ont pas toujours connaissance de l'existence des tiers-lieux proches de chez eux. En parallèle, certains tiers-lieux peinent à atteindre une masse critique de visiteurs pour assurer leur pérennité économique. Enfin, les porteurs de projets eux-mêmes n'ont pas toujours connaissance de toutes les initiatives existantes ou en développement sur le territoire.
<b>CONCEPT</b>	<p>Lors de l'étude menée cette année par Tactis, un travail de recensement de tiers-lieux a déjà été mené sur le Sud 54.</p> <p>Pour donner une meilleure visibilité aux tiers-lieux existants et en projet sur le territoire et en faveur de la structuration du réseau des acteurs sur le territoire, cette action consiste à créer un annuaire des tiers-lieux du Sud54, sur la base des éléments existants, et de l'enrichir de manière collaborative.</p> <p>Pour garantir une information à jour et en phase avec l'évolution rapide du nombre de projets et tiers-lieux existants, cet annuaire dynamique pourra être régulièrement alimenté en collaboration par les acteurs du territoire, et le contenu sera vérifié et validé mensuellement.</p>
<b>PORTEUR</b>	Agence de Développement
<b>RESSOURCES À MOBILISER</b>	<p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Benchmark des tiers-lieux du Sud 54 créé durant l'étude</li> <li>● Vérification et mise à jour de l'annuaire : 1 jour / mois</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● S2 2021 : Identification du support de l'annuaire (site web, plateforme...)</li> <li>● S2 2021 : Actualisation du benchmark</li> </ul>

## AXE 2 : Promouvoir les tiers-lieux du Sud 54

### ACTION 2.2 : Communiquer via une page web publique

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Habitants du Sud 54 et futurs usagers.
<b>BESOIN</b>	Les nombreuses ressources et informations au sujet des tiers-lieux du Sud 54 sont disséminées en différentes sources, ne favorisant pas leur visibilité. Malgré des offres émergentes, les taux de fréquentation des tiers-lieux du Sud 54 restent faibles.
<b>CONCEPT</b>	<p>Afin de donner au plus grand nombre une meilleure vision sur les tiers-lieux du Sud 54, cette action consiste à créer une page web servant à centraliser l'information et l'actualité concernant les tiers-lieux du territoire. Elle contiendra notamment le module annuaire tiers-lieux et un module actualités.</p> <p>Le contenu de cette page pourra être relayé via les réseaux sociaux, afin de toucher un large public. Un important travail de référencement doit être mené, afin de garantir la bonne visibilité de la page, qui doit devenir la référence du réseau de tiers-lieux du Sud 54.</p> <p>Sur cette page, un important travail de référencement (SEO/SEA) et de publicité devra être mis en œuvre afin d'utiliser cet outil comme un véritable moyen de faire la publicité des tiers-lieux existants.</p>
<b>PORTEUR</b>	Agence de Développement, via son site internet, avec un renvoi sur chaque site local des intercommunalités
<b>RESSOURCES À MOBILISER</b>	<p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Benchmark des tiers-lieux du Sud 54 créé durant l'étude</li> <li>● Vérification et mise à jour de l'annuaire : 1 jour / mois</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● S2 2021 : Identification du support de l'annuaire (site web, plateforme...)</li> <li>● S2 2021 : Actualisation du benchmark</li> </ul>

## AXE 2 : Promouvoir les tiers-lieux du Sud 54

### ACTION 2.3 : Créer un label "Tiers-lieux du Sud 54"

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Habitants du Sud 54 et futurs usagers.
<b>BESOIN</b>	Il est nécessaire de valoriser les offres existantes tout en capitalisant sur le dynamisme des tiers-lieux du Sud 54, afin de les faire connaître au grand public et en donner une image cohérente et de qualité.
<b>CONCEPT</b>	<p>La création d'un label / d'une identité des tiers-lieux du Sud 54 pourrait permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les tiers-lieux</li> <li>- Gager de leur qualité</li> <li>- Les inscrire dans un réseau territorial</li> <li>- Donner une identité aux tiers-lieux du Sud 54, dans une logique de marketing</li> <li>- Augmenter la fréquentation des lieux assurant de la qualité de leurs services auprès des habitants</li> </ul> <p>Cette initiative, première en France, s'inscrirait dans la suite logique des autres actions du Schéma (AMI, centre de ressources, annuaire, site web, communication) tout en ajoutant une valorisation supplémentaire aux tiers-lieux du territoire.</p>
<b>PORTEUR</b>	Agence de développement
<b>RESSOURCES À MOBILISER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Structuration du label (critères, objectifs, identité, fonctionnement concret)</li> <li>● Coûts selon les avantages liés à l'obtention du label (de la simple visibilité jusqu'à des aides ou financements)</li> <li>● Gestion de l'obtention du label</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● S1 2022 : Travail sur la définition des grandes lignes d'un label Sud 54 en capitalisant sur la communauté déjà consolidée par les actions précédentes</li> </ul>

## 3.3. Gouvernance opérationnelle du Schéma

### 3.3.1. Une gouvernance à construire dans le temps pour garantir la pérennité du Schéma

**Afin que les tiers-lieux puissent s'inscrire dans le territoire meurthe-et-mosellan sur le long terme et générer de réelles externalités positives, il est nécessaire pour ce Schéma de disposer d'une gouvernance qui :**

- Capitalise sur la dynamique initiée par l'étude de la Multipole en continuant à mobiliser les acteurs qui l'ont été durant plus d'une année ;
- Anime la communauté des tiers-lieux et des acteurs publics du Sud 54 afin de favoriser la coopération et le partage d'expériences ;
- Permet au dispositif d'avoir une identité propre et d'agir comme un hub, afin d'être éligible aux différents dispositifs de subvention tout en cherchant à terme un modèle économique viable de manière à préserver son indépendance dans le temps.

Ainsi, le présent schéma est accompagné d'un projet de gouvernance en plusieurs étapes qui devra garantir sa mise en œuvre opérationnelle et sa pérennité après l'étude.

### 3.3.2. Etape 0 - Gouvernance de projet et idéation de la démarche

Différentes instances ont été mobilisées dans le cadre de l'étude :

L'étude a été suivie par un **Comité de Pilotage** associant les élus des EPCI, et des PETR/Pays, des représentants de la Région Grand Est et du Département de Meurthe-et-Moselle. Son rôle était de donner l'orientation générale de la mission et de valider l'avancée de l'étude et des livrables. Un **Comité Technique** associant les chargés de mission développement économique de chaque EPCI et des Pays / PETR, des représentants des Agences de développement (SCALEN et ADTL), des représentants de la Région Grand Est et du Département de Meurthe-et-Moselle a aussi été consulté.

**Cette gouvernance de projet a permis le suivi quotidien de l'étude et la prise en compte des besoins et projets de tous les EPCI de la Multipole.** Il est désormais nécessaire d'aller plus loin pour assurer la bonne mise en œuvre du schéma et de ses actions.

### 3.3.3. Etape 1 - Impulsion et animation de la démarche par l'Agence de Développement Économique

Pour lancer les premières actions issues du Schéma, son portage opérationnel pourra être assuré dans un premier temps par l'Agence de Développement Économique du Sud Meurthe-et-Moselle, en intégrant le développement des tiers-lieux sur le territoire dans ses missions.

Ce portage opérationnel se matérialisera notamment par la mise à disposition d'un animateur des tiers-lieux du Sud 54. Par la suite, l'Agence de Développement économique et son animateur tiers-lieux pourront faire signer des *Memorandum d'entente* et/ou des lettres d'intention aux EPCI, tiers-lieux ou autres acteurs publics et privés souhaitant s'impliquer plus fortement dans la démarche et se positionner en vue de la structuration d'une coopérative des tiers-lieux dans le Sud 54 (voir étape 2&3).



### 3.3.4. Etape 2 - Constitution d'une association de préfiguration intégrant les tiers-lieux du territoire

Afin d'intégrer progressivement les tiers-lieux du territoire dans une logique de gouvernance coopérative, une association de préfiguration d'une société coopérative d'intérêt collectif (S.C.I.C) pourra être envisagée. Cette association de préfiguration permettra :

- De tester la gouvernance collaborative du dispositif ;
- D'intégrer les autres réseaux de tiers-lieux locaux et nationaux ;
- D'être identifiable comme "tête de réseau" sur le territoire et d'obtenir des financements nationaux et régionaux ;
- De garder une structure flexible, aux statuts facilement modifiables, pour conserver une marge de manœuvre importante avant la décision finale d'un passage en Coopérative.

### 3.3.5. Etape 3 - Vers un modèle coopératif et la recherche d'un équilibre économique

Enfin, une Coopérative des tiers-lieux du Sud 54 sous la forme d'une SCIC pourra être constituée. L'objectif de cette structure est de garantir une gouvernance collaborative tout en allant à la recherche, dans les années à venir, d'un modèle économique viable pour la Coopérative. Ce modèle économique, à approfondir notamment grâce à l'animateur des tiers-lieux et l'Agence de développement économique, pourrait s'appuyer sur :

- L'obtention de financements nationaux ou régionaux par la réponse à des AMI ;
- La prestation de services aux tiers-lieux du territoire ou dans l'Hexagone ;
- La participation des membres de la Coopérative (RH, adhésions, financements...).

#### **Plusieurs pistes de financement du Schéma**

- Appel à projets "Initiatives Territoriales" Région Grand Est :

La Région Grand Est souhaite accompagner la structuration et l'essaimage de démarches collectives novatrices qui se développent sur les territoires. Le projet financé doit avoir une vocation d'utilité sociale et / ou d'innovation territoriale et doit être porté par un collectif d'acteurs diversifiés du territoire. L'AAP, plafonné à 50.000€/an, pourrait dès lors financer tout ou partie du salaire de l'animateur des tiers-lieux du Sud 54.

- Appel à manifestation d'intérêt "Fabrique des territoires":

L'Appel à Manifestation d'Intérêts « Fabriques de Territoire » permet de financer le fonctionnement d'un tiers-lieu à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur 3 ans, à raison de 50 000 euros par an maximum. Toutefois cet AMI, ouvert jusqu'à Septembre 2021, ne finance pas des réseaux de tiers-lieux mais des tiers-lieux en eux-mêmes. Pour bénéficier de ce financement, le Schéma devra donc s'appuyer sur une collaboration étroite avec un tiers-lieu "emblématique" du territoire, dont l'animateur aurait aussi la charge de l'animation territoriale des tiers-lieux du Sud 54.

## 4. Annexes

### 4.1. Base documentaire créée lors de l'étude

Les livrables réalisés durant cette étude, qui visent à la montée en compétence collective sur le sujet des tiers-lieux des acteurs territoriaux et à la compréhension générale de la présente feuille de route, sont disponibles en accès libre [sur le site de la Multipole Nancy Sud Lorraine](#).

Etape	Livrables	Cartographies
<p><b>Etape 1</b> Etat des lieux des dynamiques et projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Livrable 1 : Repérage et analyse détaillée des projets et des dynamiques territoriales (.docx)</li> <li>▶ Ressources en marque blanche :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Vade mecum des bonnes pratiques en matière de structuration de projet de tiers-lieux (.docx)</li> <li>▸ Business Model Canva</li> <li>▸ Business plan</li> <li>▸ Exemple de questionnaire de qualification de la demande</li> <li>▸ CCTP</li> </ul> </li> <li>▶ Animation du webinaire retour d'expérience de porteurs de projet (support .pptx)</li> <li>▶ Compte-rendus des entretiens avec les collectivités et les porteurs de projets de tiers-lieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cartographie des tiers-lieux existants sur le Sud 54 (.pdf)</li> <li>▶ Cartographies des tiers-lieux existants et en projets selon la typologie sur le Sud 54 (5 cartographies) (.pdf)</li> <li>▶ Cartographie des initiatives connexes aux tiers-lieux sur le Sud 54 (pépinières, réseaux d'associations) (.pdf)</li> <li>▶ Fichier de recensement des tiers-lieux (.xlsx)</li> </ul>
<p><b>Etape 2</b> Analyse de la demande et des besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Livrable 2 : Analyse de la demande potentielle et des besoins des publics cibles (.pptx)               <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Analyse quantitative de la demande par pays</li> <li>▸ Analyse cartographique par EPCI</li> </ul> </li> <li>▶ Questionnaire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Document d'analyse des résultats (.pptx)</li> <li>▸ Données (.xlsx)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Deck de 7 cartographies analytique pour chaque EPCI (hors Métropole du Grand Nancy, soit douze documents et 84 cartographies) (.pptx)</li> </ul>

<p><b>Etape 3</b> Qualification du potentiel de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Animation de deux ateliers collaboratifs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Support de présentation (.pptx)</li> </ul> </li> <li>▶ Animation du webinaire de synthèse des résultats des ateliers collaboratifs             <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Support de présentation (.pptx)</li> <li>▷ Rediffusion disponible sur le site de la Multipole</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;">-</p>
<p><b>Etape 4</b> Rédaction du schéma de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Livrable final : Schéma de développement des tiers-lieux du sud 54</li> <li>▶ Comptes-rendus d'entretiens avec la Région Grand-Est et la Mission Société Numérique (.docx)</li> <li>▶ Livrable Panorama des dispositifs d'aides aux tiers-lieux</li> </ul>	

## 4.2. Liste des entretiens menés

Les rencontres et les entretiens suivants ont été menés :

- deux entretiens avec les agences de développement :
  - agence de développement SCALEN
  - agence de développement Terres de Lorraine
- neuf entretiens avec des porteurs de projets autour du tiers-lieu :
  - Kinexpo
  - pépinière d'entreprises Racine
  - Velle & Co
  - FL Tech
  - GlassLab du CERFAV
  - Être Éco-lié (I-Wood et Vit Tel Ta Nature)
  - Le Tremplin
  - La Cheminée
  - La Piscine
- neuf entretiens avec les collectivités territoriales :
  - Région Grand Est
  - Département 54
  - CC du Pays de Colombey et du Sud Toulousain

- CC du Bassin de Pompey
- CC Sel et Vermois
- CC Meurthe Mortagne Moselle
- CC Seille et Grand Couronné
- CC de Vezouze-en-Piémont
- CC du Sânon
- une rencontre avec les acteurs de Terres de Lorraine :
  - les représentants des quatre EPCI :
    - CC Terres Toulaises
    - CC Moselle et Madon
    - CC Pays du Saintois
    - Pays de Colombey et du Sud Toulais
  - les porteurs de projets sur le territoire Terres de Lorraine.
- un entretien avec la Mission Société Numérique.

The logo for TACTIS, featuring the word "TACTIS" in a bold, blue, sans-serif font. The letter 'A' is replaced by a cyan circle with a white dot in the center.

43, rue des Meuniers, 94 300 Vincennes, France  
01 49 57 05 05 | [www.tactis.fr](http://www.tactis.fr)